

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 août 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Absentions : 0

Date de convocation : 31/07/2026

Date d'affichage : 31/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le six août à 20 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN, maire.

Étaient présents : Pierre-Emile SYLVAIN - Guillaume MARTIN - Krystelle PONTIER - Christophe RICOU - Robert QUISSAC - Olivier MERLE - Magalie SAVOIE - Amélie CAYROCHE - Justine MALLET - Camille BELIN - Clarisse DELMAS - Killian THERON - Agnès GHIO - Alexandre MERLEN

Secrétaire de séance : Robert QUISSAC

Absents :

Excusés : Philippe LELARD

Procurations : Procuration de Philippe LELARD à Agnès GHIO

06082026- Délib-09

Objet : Désignation du correspondant Incendie et secours.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 24 juin 2026 n°24062026-Délib-41 portant désignation du Correspondant Incendie et Secours.

A l'occasion de cette délibération prise suite à un courriel reçu du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la préfecture demandant la désignation de ce correspondant, M. Alexandre MERLEN avait été nommé en cette qualité par le Conseil municipal.

Monsieur Alexandre MERLEN étant pompier volontaire, il apparaît néanmoins qu'en cas d'incendie il est possible qu'il ne soit pas disponible pour répondre aux sollicitations reçues dans le cadre de cette désignation. Aussi, il convient de désigner un autre élu correspondant Incendie et Secours.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Philippe LELARD a fait part en amont de la séance du Conseil municipal de son intérêt pour être désigné en cette qualité. Aussi, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Philippe LELARD, ancien pompier volontaire, correspondant Incendie et Secours pour la commune de Grandrieu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve cette proposition et désigne M. Philippe LELARD correspondant Incendie et Secours.
- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°24062026-Délib41.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Pierre-Emile SYLVAIN



Le secrétaire de séance,
Robert QUISSAC